

Évolution du revenu net d'exploitation
Période de 12 mois close le 30 septembre 2019 ⁽¹⁾
(000 \$)

No de ligne	Description	Cause tarifaire		4/8	Cause tarifaire		Référence
		Écart	2018	2018	2019	Écart	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1	Petit et moyen débits	182	2 728	2 909	2 874	(35)	
2	Grandes entreprises	193	2 969	3 162	3 113	(49)	
3	Réception	(4)	7	3	9	6	
4	Volumes normalisés (10 ⁶ m ³ @ 37,89 MJ/m ³)	371	A 5 704	6 075	5 996	(79)	H
5	Normalisation	62	-	62	-	(62)	
6	Volumes livrés (10 ⁶ m ³ @ 37,89 MJ/m ³)	433	5 704	6 137	5 996	(141)	GM-N, Doc. 5
7	REVENUS						
8	Revenus de ventes de gaz	535	1 513 894 ⁽²⁾	1 514 429	1 487 875	(26 554)	GM-N, Doc. 5 et 7
9	Fourniture	42 619	(433 326)	(390 707)	(374 073)	16 634	GM-N, Doc. 7, col. 3, l. 6
10	SPEDE	(5 436)	(120 519)	(125 955)	(134 221)	(8 266)	GM-N, Doc. 7, col. 3, l. 12
11		37 719	B 960 048	997 767	979 582	(18 185)	I
12	Hausse (baisse) tarifaire				(39 875)	(39 875)	GM-N, Doc. 2, col. 6, l. 3
13	Revenus de transport, équilibrage et distribution	37 719	960 048	997 767	939 707	(58 060)	
14	Rabais à la consommation et autres	-	-	-	-	-	
15	CASEP	-	(1 000)	(1 000)	(1 000)	-	GM-N, doc. 6
16	Revenus après rabais	37 719	959 048	996 767	938 707	(58 060)	
17	COÛTS DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE ET DISTRIBUTION	10 639	C 339 362 ⁽²⁾	350 001	333 928	(16 073)	J GM-N, Doc. 1, p. 1, col. 7, l. 1 + l. 12
18		27 081	619 686	646 766	604 780	(41 986)	
19	MANQUE À GAGNER (TROP-PERÇU)	(24 178)	D -	(24 178)	-	24 178	
20	AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION	126	3 486	3 612	3 696	84	GM-N, Doc. 10
21	MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	3 029	623 172	626 200	608 475	(17 725)	
22	DÉPENSES						
23	Dépenses d'exploitation	1 407	E 199 227	200 634	210 786	10 152	K GM-N, Doc. 11, p. 1
24	Plan global en efficacité énergétique PGEE	(0)	3 652	3 652	3 818	166	GM-J, Doc. 3, p. 4
25	Amortissement des immobilisations	631	121 880	122 511	128 023	5 512	L GM-N, Doc. 12
26	Amortissement des frais reportés et des actifs intangibles	(2 350)	F 95 213	92 863	53 958	(38 905)	M GM-N, Doc. 14, p. 1
27	Impôts fonciers et autres	246	31 601	31 847	32 824	977	GM-N, Doc. 15
28	Impôt sur le revenu	188	39 643	39 831	39 023	(808)	GM-N, Doc. 16, p. 1
29	Total des dépenses	123	491 215	491 338	468 432	(22 906)	
30	REVENUS NETS D'EXPLOITATION	2 906	131 956	134 862	140 043	5 181	
31	BASE DE TARIFICATION	5 454	G 2 118 075	2 123 529	2 154 504	30 975	N GM-L, Doc. 2, p. 1

(1) L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

La Cause tarifaire 2018 a été redressée pour refléter:

(2) - la décision D-2017-109

- l'ordonnance TGI-003-2017 de l'Office national de l'énergie à l'égard des tarifs de TCPL.

Comparaison entre la prévision 4/8 2018
et la Cause tarifaire 2018

- A) 371 À la prévision 4/8, la hausse anticipée des livraisons de 371 10⁶m³ est expliquée par :
- la hausse anticipée des livraisons dans le marché de la grande entreprise de 193 10⁶m³, découlant principalement de la hausse de consommation d'un client du secteur de la métallurgie; et
 - la hausse anticipée des livraisons dans le marché des petit et moyen débits de 182 10⁶m³ découlant principalement de la maturation des nouvelles ventes et de croissance économique plus favorable qu'anticipé.
- B) 37 719 La hausse de l'ensemble des revenus de transport, d'équilibrage et de distribution anticipée à la projection 4/8 par rapport à la Cause tarifaire 2018 est essentiellement expliquée par :
- la hausse des revenus de distribution résultant de la hausse des volumes, principalement au marché du petit et moyen débits; et
 - la hausse des revenus de transport occasionnée par la hausse des volumes transportés.
- C) 10 639 La hausse des frais de transport, d'équilibrage et de distribution de 10,6 M\$ s'explique principalement par :
- le coût projeté de la saisonnalité sur les achats de gaz naturel à la prévision 4/8 2018, découlant de l'application de la méthode de fonctionnalisation des achats de gaz naturel (décision D-2015-177), qui se traduit par une hausse des coûts d'équilibrage, alors que le coût de la saisonnalité n'est pas évalué au dossier tarifaire; et
 - la baisse des revenus sur les ventes d'outils de transport SH en lien avec la hausse de la demande des clients; compensée par :
 - la baisse des coûts d'équilibrage liée à la baisse des tarifs de TCPL au 1^{er} janvier 2018 ainsi qu'à la baisse des capacités d'entreposage à Dawn;
 - la baisse des coûts de fuel; et
 - les revenus de cession FTLH.
- D) (24 178) Le trop-perçu anticipé pour l'exercice 2018 découle essentiellement des éléments suivants :
- le trop-perçu anticipé au service de la distribution de 21,4 M\$ principalement attribuable à la hausse des revenus projetés découlant de la hausse des volumes, principalement au marché du petit et moyen débits ainsi qu'à des économies d'amortissements liées aux actifs intangibles, partiellement compensé par la hausse du coût de service lié à la hausse du rendement sur la base de tarification;
 - le trop-perçu anticipé au service de transport de 30,2 M\$ principalement attribuable à la hausse des volumes anticipée à la projection 4/8 2018.
- partiellement compensé par :
- le manque à gagner anticipé au service d'équilibrage de 28,2 M\$ découle essentiellement de la hausse du coût de la saisonnalité sur les achats de gaz naturel à la prévision 4/8 2018 (15,0 M\$), alors que le coût de la saisonnalité n'est pas évalué à la cause tarifaire, combinée à la baisse des volumes cédés sur le SH (12,0 M\$) résultant de la hausse de la demande.
- E) 1 407 Veuillez vous référer à GM-N, Doc. 11, p. 2 pour plus de détails.
- F) (2 350) La baisse de l'amortissement de 2,3 M\$ est principalement expliquée par le report de la mise en service de projets de développement informatique.
- G) 5 454 Veuillez vous référer à la pièce GM-L, Doc. 7 pour les explications d'écarts entre la prévision 4/8 2018 et la Cause tarifaire 2018.

Comparaison entre la prévision 4/8 2018
et la Cause tarifaire 2018-2019

- H) (79) La baisse anticipée des livraisons de $79\ 10^6\text{m}^3$ est partiellement expliquée par :
- la baisse anticipée des livraisons dans le marché de la grande entreprise de $49\ 10^6\text{m}^3$, découlant principalement de la baisse de consommation de certains clients du secteur de la métallurgie; et
 - la baisse anticipée des livraisons dans le marché des petit et moyen débits de $35\ 10^6\text{m}^3$ découlant principalement de la croissance économique moins favorable qu'anticipé, combinée à l'effet des mesures en efficacité énergétique. Ces baisses sont toutefois partiellement compensées par la maturation des nouvelles ventes prévue au budget 2019.
- I) (18 185) La baisse de l'ensemble des revenus de transport, d'équilibrage et de distribution anticipée au budget 2019 par rapport à la projection 4/8 est essentiellement expliquée par :
- la baisse des revenus de transport occasionnée par la baisse des tarifs de transport (pass-on), en vigueur depuis le 1^{er} février, appliqués sur les douze mois de l'exercice 2019, alors que ces tarifs n'ont été appliqués que sur huit mois à la projection 4/8 2018, ainsi que par une baisse des volumes anticipés, expliquée en partie par une température plus froide que la normale observée au cours de 4 premiers mois de l'exercice 2018; et
 - la baisse des revenus de distribution résultant de la baisse des volumes anticipée dans l'ensemble des marchés,
- partiellement compensée par :
- la hausse des revenus d'équilibrage résultant de l'évolution des paramètres AHP dans le marché des petit et moyen débits, qui se traduit par une hausse des taux d'équilibrage personnalisés.
- J) (16 073) La baisse des coûts de transport, d'équilibrage et de distribution est essentiellement expliquée par :
- le coût de la saisonnalité sur les achats de gaz naturel à la prévision 4/8 2018, découlant de l'application de la méthode de fonctionnalisation des achats de gaz naturel (Décision D-2015-177), qui se traduit par une hausse des coûts d'équilibrage, alors que le coût de la saisonnalité n'est pas évalué au dossier tarifaire.
- K) 10 152 Veuillez vous référer à GM-N, Doc. 11, p. 2 pour plus de détails.
- L) 5 512 La hausse de la dépense d'amortissement de 5,5 M\$ entre la Cause tarifaire 2018-2019 et la prévision 4-8 2018 s'explique principalement par les additions nettes des immobilisations de 2019.
- M) (38 905) La baisse de l'amortissement des frais reportés et des actifs intangibles de 38,9 M\$ est principalement expliquée par :
- la variation du solde net des trop-perçus et manques à gagner constatés lors des exercices 2014 et 2016 (amortis en 2018) et ceux de l'exercice 2017 (amortis en 2019) (- 47,0 M\$);
 - la variation du solde net du compte de nivellement de la température et du vent entre les exercices 2015 et 2016 (amortis en 2017 et 2018) et celui de l'exercice 2017 et 2018 (amortis en 2018 et 2019) (- 8,2 M\$); et
 - la variation de l'écart budgétaire pour la redevance versée à TEQ (anciennement MERN) entre les exercices 2016 (amortis en 2018) et celui de l'exercice 2017 (amortis en 2019) (- 7,1 M\$);
- partiellement compensée par :
- la hausse de l'amortissement des coûts des projets de développement informatique (+16,6 M\$), incluant la récupération d'un montant de 13,1 M\$ relatif au projet de modernisation de la solution informatique pour la gestion des approvisionnements gazier (GM-L, Doc. 10), combinée à l'amortissement du projet Mise en place d'une solution informatique pour la gestion de la relation avec la clientèle (CRM) débutant en 2018-2019 (+ 1,0 M\$) ainsi qu'à une croissance générale des investissements et ;
 - l'intégration à la base de tarification du CFR lié à l'écart budgétaire lié aux ASF comptabilisé au 30 septembre 2017 (+ 4,4 M\$); et
 - l'amortissement des subventions liées au PGEE versées en 2017-2018 (+ 1,4 M\$).
- N) 30 975 Veuillez vous référer à la pièce GM-L, Doc. 7 pour les explications d'écarts entre la Cause tarifaire 2018-2019 et la prévision 4/8 2018.